

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 25 mars 2021

PRESENTS : Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
Joël TANGHE, ~~Marie-DESSE~~, Loïc ZABUS, Elisabeth NICKS-LEBAILLY,
Johnny MACOIR Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

TELEVISION LOCALE

Le Conseil Communal assiste à la présentation de Monsieur François JONGEN, directeur général de TV LUX, sur la situation actuelle de la télévision locale de la province de Luxembourg.

PERSONNEL

Le Conseil communal décide à l'unanimité et en urgence de procéder à l'engagement d'un(e) nouveau(elle) coordinateur(trice) ATL contractuel(le) APE dans le cadre du remplacement de Monsieur Frédéric SCHMITZ à l'échelle B1 et à mi-temps. Il fixe les conditions d'admission pour l'engagement à cet emploi, le programme de l'examen, les modalités d'organisation et le mode de constitution de la Commission de sélection.

FINANCES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer à

- la centrale d'achat pour la fourniture de gaz propane
- la centrale d'achat technique et informatique

de la Province de Luxembourg

Dans le cadre d'une aide Covid de la Région, le Conseil communal décide à l'unanimité et en urgence de réduire de 50 % pour l'exercice 2021 la partie I (forfait) de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte pour l'ensemble des professions qui ont dû fermer leurs portes à un moment donné (sauf les gîtes).

PATRIMOINE

Le Conseil communal décide à l'unanimité de marquer son accord sur la vente de la parcelle communale cadastrée Sainte-Ode, 3^{ème} division – Tillet, section C, n° 26/02 aux conditions reprises dans le projet d'acte de vente d'immeubles rédigé par le notaire Georges Lochet à Fauvillers.

TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif à l'isolation de 2 greniers à l'école de Rechrival. Il choisit la facture acceptée (marchés publics de faible montant) comme mode de passation de marché. La dépense estimée à 15.682,70 € TVA comprise sera financée par un subside et par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire pour le solde.

PLAN DE COHESION SOCIALE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention proposée par l'asbl SOLAIX de Bastogne et relative à la mise en œuvre de toute initiative susceptible de répondre aux difficultés individuelles et collectives en lien avec les assuétudes. Il sera versé dans ce cadre à l'a.s.b.l un subside de 4 195,26 € pour l'année 2021.

CPAS

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la délibération du Conseil de l'action sociale relative à l'adoption du budget 2021 – service ordinaire

	Service ordinaire (en €)
Recettes exercice propre	1.090.041,23
Dépenses exercice propre	1.124.570,60
Boni / mali exercice propre	-34.529,37
Recettes exercices antérieurs	0,00
Dépenses exercices antérieurs	0,00
Prélèvements en recettes	34.529,37
Prélèvements en dépenses	0,00
Recettes globales	1.124.570,60
Dépenses globales	1.124.570,60
Boni / mali global	0,00

L'intervention communale se montera à la somme de 392 039,11 €.

FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil communal réforme à l'unanimité le compte 2020 de la Fabrique d'Eglise de Lavacherie comme suit :

Recettes totales	22 116,01 €
Dont une intervention communale de	9 760,40 €
Dépenses totales	16 433,80 €
Résultat comptable	5 682,21 €

Il arrête également à l'unanimité la 1ère modification budgétaire de la Fabrique d'église de Lavacherie, pour l'exercice 2021, comme suit :

- Recettes / dépenses : 16 133,00 €
- Intervention communale : 10 272,41 €

ASSOCIATIONS

Le Conseil communal décide

a) ADL

à l'unanimité d'allouer un subside de 14 000 € à l'asbl pour financer son fonctionnement.

b) asbl ELCaB

par 8 voix pour et 2 voix contre (TANGHE et MACOIR) d'accorder un subside de 800 € à l'asbl ELCaB (école du Mardasson) pour les 8 enfants de la Commune suivant un enseignement spécialisé adapté dans leur école pour 2021.

c) ASBL La grande forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse

à l'unanimité de participer à concurrence de 2 168,38 € au financement des frais liés à la fiche projet (PWDR 2017- –Mesure 16.3. et à concurrence de 381,15 € pour l'édition de la saison de la photo 2021.

d) Forum de la Mobilité

à l'unanimité d'intervenir à concurrence de 0,25 € par kilomètre parcouru pour le transport, par l'asbl Forum de la Mobilité de Barvaux, des habitants à mobilité réduite de notre entité.

e) Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

à l'unanimité de verser à l'asbl une cotisation de 645,50 € pour l'année 2021.

f) Fondation Rurale de Wallonie

à l'unanimité de participer dans les frais engagés par la FRW à concurrence d'une contribution annuelle fixée à 4 918,99 €.

g) Ecole Communale de Tillet – une alimentation équilibrée

à l'unanimité d'octroyer un subside de 2 500 € à l'association des parents de l'école de Tillet pour financer le projet « Alimentation équilibrée».